



# Conditions Générales de Vente

## ARTICLE 1 - CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent, sans restriction ni réserve à toutes réservations de stage proposés par **MUSIC ACADEMY INTERNATIONAL** (« MAI » ou « le Prestataire ») aux consommateurs et clients non professionnels (« Les Clients ou le Client ») sur son site Internet [www.maifrance.com](http://www.maifrance.com).

Les caractéristiques principales des stages (dates, tarifs et conditions) sont présentées sur le site internet.

Le Client est tenu d'en prendre connaissance avant toute passation de commande. Le choix et la réservation du stage est de la seule responsabilité du Client.

Les coordonnées du Prestataire sont les suivantes :

**MUSIC ACADEMY INTERNATIONAL**

*12, avenue du XXème Corps*

*54000 NANCY*

*info@maifrance.com*

*03 83 39 70 70*

Ces Conditions Générales de Vente sont accessibles à tout moment sur le site Internet et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

Sauf preuve contraire, les données enregistrées dans le système informatique du prestataire constituent la preuve de l'ensemble des transactions conclues avec le Client.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, le Client dispose, à tout moment, d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition à l'ensemble de ses données personnelles en écrivant, par courrier et en justifiant de son identité, à l'adresse ci-dessus indiquée.

Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Ventes et les avoir acceptées en cochant la case prévue à cet effet avant la mise en œuvre de la procédure de commande en ligne ainsi que des conditions générales d'utilisation du site internet [www.maifrance.com](http://www.maifrance.com).

Sauf preuve contraire, les données enregistrées par *MAI* constituent la preuve de l'ensemble des transactions passées par *MAI* et le Client via le site Internet [www.maifrance.com](http://www.maifrance.com).

La validation de la commande de stage par le Client vaut acceptation sans restriction ni réserve des présentes Conditions Générales de Vente.

**Le Client reconnaît avoir la capacité requise pour contracter et acquérir les Services proposés sur le site internet [www.maifrance.com](http://www.maifrance.com).**

Ces Conditions Générales de Vente pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à l'achat du Client est celle en vigueur sur le site internet à la date de passation de la commande.

## **ARTICLE 2 - ARTICLES**

Le Client sélectionne sur le site le(s) stage(s) qu'il désire réserver, selon les modalités affichées sur le Site.

Les informations contractuelles sont présentées en langue française et font l'objet d'une confirmation au plus tard au moment de la validation de la commande par le Client.

Pour les commandes passées exclusivement sur internet, l'enregistrement d'une commande sur le site du Prestataire est réalisé lorsque le Client accepte les présentes Conditions Générales de Vente en cochant la case prévue à cet effet et valide sa commande.

Le Client a la possibilité de vérifier le détail de sa commande, son prix total et de corriger d'éventuelles erreurs avant de confirmer son acceptation (article 1127-2 du Code Civil). Cette validation implique l'acceptation de l'intégralité des présentes Conditions Générales de Vente et constituent une preuve du contrat de vente.

Il appartient donc au Client de vérifier l'exactitude de la commande et de signaler immédiatement toute erreur.

La réservation du stage ne sera considérée comme définitive qu'après l'envoi au Client de la confirmation de l'acceptation de la commande par le Prestataire, par courrier électronique et après encaissement par celui-ci de l'intégralité du montant dû.

Toute commande passée sur le site internet [www.maifrance.com](http://www.maifrance.com) constitue la formation d'un contrat conclu à distance entre le Client et le Prestataire.

MAI se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

### **ARTICLE 3 - TARIFS**

Les Services proposés par le Prestataire sont fournis aux tarifs en vigueur sur le site internet [www.maifrance.com](http://www.maifrance.com) selon le(s) choix de cursus effectué(s) par le Client (hébergement, restauration, etc.), lors de l'enregistrement de la commande par le Prestataire. Les prix sont exprimés en Euros, HT et TTC.

Les tarifs tiennent compte d'éventuelles réductions qui seraient consenties par le Prestataire dans les conditions précisées sur le site internet.

Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité, telle qu'indiqué sur le site internet, le Prestataire se réservant le droit, hors cette période de validité, de modifier les prix à tout moment.

Le paiement demandé au Client correspond au montant total de l'achat, y compris ces frais.

Une facture est établie par le Prestataire, sur demande, et remise au Client lors du paiement.

### **ARTICLE 4 - CONDITIONS DE PAIEMENT - ANNULATION**

Le prix est payable par cartes bancaires (Visa, MasterCard, American Express) ou par virement bancaire. Les frais bancaires restent à la charge du client.

Les données de paiement sont échangées en mode crypté grâce au protocole *Secure Sockets Layers (SSL)*.

Le Prestataire ne sera pas tenu de procéder à la fourniture des Services commandés par le Client si le prix ne lui a pas été préalablement réglé en totalité dans les conditions et ci-dessus indiquées.

Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues par le Prestataire.

## **ARTICLE 5 - FOURNITURE DES PRESTATIONS - ANNULATION**

Le(s) stage(s) réservé(s) par le Client, qui comprennent les prestations présentées au sein des brochures disponibles sur le site internet, seront organisés selon le calendrier fixé par MAI et aux lieux indiqués par MAI.

Le Prestataire s'engage à faire ses meilleurs efforts pour garantir la réalisation des stages commandés par le Client aux dates proposées, dans le cadre d'une obligation de moyen.

Toutefois, eu égard aux indisponibilités dont pourraient faire l'objet certains intervenants (maladie notamment), MAI se réserve le droit de remplacer les intervenants, d'annuler un stage ou d'en reporter les dates. Dans un tel cas, le Client a la possibilité de confirmer le changement de dates ou de solliciter la résolution du contrat dans les conditions prévues ci-dessous.

Si les stages réservés n'ont pas été fournis aux dates communiquées lors de la passation de commande, pour toute autre cause que la force majeure ou le fait du Client, et si le Client n'accepte pas le report à des dates ultérieures, la vente pourra être résolue à la demande écrite du Client dans les conditions prévues aux articles L 216-2 L 216-3 et L241-4 du Code de la consommation.

Les sommes versées par le Client lui seront alors restituées au plus tard dans les quatorze jours qui suivent la date de dénonciation du contrat, à l'exclusion de toute indemnisation ou retenue.

En cas d'annulation de la commande par le Client après son acceptation par le Prestataire moins de 07 jours au moins avant la date prévue pour le stage commandé, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, l'acompte versé à la commande sera de plein droit acquis au Prestataire et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement.

## **ARTICLE 6 - DROIT DE RETRACTATION**

Compte tenu de la nature des services fournis par MAI, les stages réservés par le Client ne bénéficient pas du droit de rétractation.

Le contrat est donc conclu de façon définitive dès la passation de la commande par le Client selon les modalités précisées aux présentes Conditions générales de Vente.

**Rappel : article L 221-28 Code de consommation**

**Le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats : « 12° De prestations de services d'hébergement, autres que d'hébergement résidentiel, de services de transport de biens, de locations de voitures, de restauration ou d'activités de loisirs qui doivent être fournis à une date ou à une période déterminée ».**

## **ARTICLE 7 - RESPONSABILITE DU PRESTATAIRE - GARANTIES - ASSURANCES**

Eu égard à la nature des services proposés par MAI, de nature intellectuelle, le Client ne bénéficie pas de la garantie de conformité (article L 217-4 du Code de la consommation), ni de la garantie des vices cachés (article 1641 et suivants du Code civil), toutes deux applicables aux biens mobiliers.

MAI décline toute responsabilité en matière de vols, pertes, destructions ou dégradations de toute sortes relatives aux instruments de musique et aux effets personnels des stagiaires qui restent sous leur responsabilité. Les stagiaires feront leur affaire personnelle de la souscription à une assurance couvrant ces risques.

MAI est assurée auprès de la compagnie AXA par un contrat multirisque professionnel n°35483042558487 comprenant notamment les garanties suivantes :

## **ARTICLE 8 - INFORMATIQUES ET LIBERTES**

En application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978, il est rappelé que les données nominatives qui sont demandés au Client sont nécessaires au traitement de sa commande et à l'établissement des factures, notamment.

Ces données peuvent être communiquées aux éventuels partenaires de MAI chargés de l'exécution, du traitement, de la gestion et du paiement des commandes.

Le traitement des informations communiquées par l'intermédiaire du site internet [www.maifrance.com](http://www.maifrance.com) a fait l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL.

Le Client dispose, conformément aux réglementations nationales et européennes en vigueur d'un droit d'accès permanent, de modification, de rectification et d'opposition s'agissant des informations le concernant.

Ce droit peut être exercé dans les conditions et selon les modalités définies sur le site internet [www.maifrance.com](http://www.maifrance.com) et par e-mail [info@maifrance.com](mailto:info@maifrance.com).

## **ARTICLE 9 - PROPRIETE INTELLECTUELLE**

Le contenu du site internet [www.maifrance.com](http://www.maifrance.com) est la propriété de MAI et de ses partenaires et est protégé par les lois françaises et internationales relatives à la propriété intellectuelle.

Toute reproduction totale ou partielle de ce contenu est strictement interdite et est susceptible de constituer un délit de contrefaçon.

## **ARTICLE 10 - IMPREVISION**

Les présentes Conditions Générales de Vente excluent expressément le régime légal de l'imprévision prévu à l'article 1195 du Code civil pour toutes les opérations de Services de MAI au Client. Les parties renoncent donc chacun à se prévaloir des dispositions de l'article 1195 du Code civil et du régime de l'imprévision qui y est prévu, s'engageant à assumer ses obligations même si l'équilibre contractuel se trouve bouleversé par des circonstances qui étaient imprévisibles lors de la conclusion de la vente, quand bien même leur exécution s'avèrerait excessivement onéreuse et à en supporter toutes les conséquences économiques et financières.

## **ARTICLE 11 - EXECUTION FORCEEE EN NATURE**

En cas de manquement de l'une ou l'autre des Parties à ses obligations, la Partie victime de la défaillance dispose du droit de requérir l'exécution forcée en nature des obligations découlant des présentes. Conformément aux dispositions de l'article 1221 du Code civil, le créancier de l'obligation pourra poursuivre cette exécution forcée après une simple mise en demeure, adressée au débiteur de l'obligation par *lettre recommandée avec avis de réception* demeurée infructueuse, sauf si celle-ci s'avère impossible ou s'il existe une disproportion manifeste entre son coût pour le débiteur et son intérêt pour le créancier.

## **ARTICLE 12 - EXCEPTION D'INEXECUTION**

Il est rappelé qu'en application de l'article 1219 du Code civil, chaque Partie pourra refuser d'exécuter son obligation, alors même que celle-ci est exigible, si l'autre Partie n'exécute pas la sienne et si cette inexécution est suffisamment grave, c'est-à-dire, susceptible de remettre en cause la poursuite du contrat ou de bouleverser fondamentalement son équilibre économique. La suspension d'exécution prendra effet immédiatement, à réception par la Partie défaillante de la notification de manquement qui lui aura été adressée à cet effet par la Partie victime de la défaillance indiquant l'intention de faire application de l'exception d'inexécution tant que la Partie défaillante n'aura pas remédié au manquement constaté, signifiée

par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou sur tout autre support durable écrit permettant de ménager une preuve de l'envoi.

### **ARTICLE 13 - FORCE MAJEURE**

Les Parties ne pourront être tenus pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations, telles que décrites dans les présentes découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil.

### **ARTICLE 14 - RESOLUTION DU CONTRAT**

La Partie victime de la défaillance pourra, nonobstant la clause Résolution pour manquement d'une partie à ses obligations figurant ci-après, en cas d'inexécution suffisamment grave de l'une quelconque des obligations incombant à l'autre Partie, notifier par *lettre recommandée avec accusé de réception* à la Partie Défaillante, la résolution fautive des présentes, *cinq (5) jours* après l'envoi d'une mise en demeure de s'exécuter restée infructueuse, et ce en application des dispositions de l'article 1224 du Code civil.

### **ARTICLE 15 - DROIT APPLICABLE - LANGUE**

Les présentes Conditions Générales de Vente et les opérations qui en découlent sont régies et soumises au droit français.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

### **ARTICLE 16 - MEDIATION - LITIGES**

En vertu de l'article L. 152-1 du Code de la consommation « *Tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à un professionnel* ».

Les litiges entrant dans le champ d'application de l'article L. 152-1 du Code de la consommation sont les litiges définis à l'article L. 151-1 du Code de la consommation à savoir les litiges de nature contractuelle, portant sur l'exécution d'un contrat de vente ou de fournitures de services, opposant un consommateur à un professionnel. Le texte couvre les litiges nationaux et les litiges transfrontaliers.

Pour toute difficulté, nous vous invitons à nous contacter préalablement ou à contacter notre service après-vente :

**MUSIC ACADEMY INTERNATIONAL**

*12, avenue du XXème Corps*

54000 NANCY

info@maifrance.com

03 83 39 70 70

Dans l'année qui suivra votre demande auprès de nos services, en application de l'article R.156-1 du Code de la consommation, vous pourrez faire examiner votre demande par un médiateur dont trouverez ci-dessous les coordonnées, sachant qu'un litige ne pourra être examiné, sauf exception, que par un seul médiateur :

**« Fédération du Commerce Coopératif et Associé »**

FCA

77 rue de Lourmel

75015 Paris

<http://www.mcca-mediation.fr/>

Le consommateur peut, à ses frais, se faire assister par un conseil.

**ARTICLE 18 - INFORMATION PRECONTRACTUELLE -  
ACCEPTATION DU CLIENT**

Le Client reconnaît avoir eu communication, préalablement à la passation de sa commande et à la conclusion du contrat, d'une manière lisible et compréhensible, des présentes Conditions Générales de Vente et de toutes les informations listées à l'article L. 221-5 du Code de la consommation, et notamment les informations suivantes :

- les caractéristiques essentielles des stages proposés par MAI ;
- le prix des stages et des frais annexes (hébergement, restauration, etc.) ;



- en l'absence d'exécution immédiate du contrat, la date ou le délai auquel le Prestataire s'engage à organiser les stages commandés ;
- les informations relatives à l'identité du Prestataire, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, et à ses activités, si elles ne ressortent pas du contexte ;
- les informations relatives aux garanties légales et contractuelles et à leurs modalités de mise en oeuvre ;
- la possibilité de recourir à une médiation conventionnelle en cas de litige ;
- les informations relatives au droit de rétractation (existence, conditions, délai, modalités d'exercice de ce droit et formulaire type de rétractation), aux modalités de résiliation et autres conditions contractuelles importantes ;
- les moyens de paiement acceptés.

Le fait pour une personne physique (ou morale), de commander sur le site Internet [www.maifrance.com](http://www.maifrance.com) emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente et obligation au paiement des stages commandés, ce qui est expressément reconnu par le Client, qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire, qui serait inopposable à MAI.